

<p style="text-align: center;"><b>Note de presse</b> <b>Conseil municipal du 18 décembre 2008</b></p>
---

Sommaire

**I Les grands dossiers :**

- Projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau : convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de quatre équipements publics
- Subventions Ville et Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées aux clubs sportifs professionnels et amateurs
  1. Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez
  2. Section Paloise
  3. Pau FC
  4. clubs sportifs amateurs
- Création de l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Pau
- Pacte de partenariat entre la Ville et le monde associatif
- Travaux d'aménagement de la rue Valery Meunier

**II Les zooms :**

- Parc des Expositions de Pau : mise en place d'un Comité de pilotage
- Réorganisation des services municipaux : création de 5 pôles et recrutement des directeurs
- Programme de construction de logements locatifs sociaux

## Projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau : convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de quatre équipements publics

La réflexion concernant le projet urbain et social du quartier du Hameau a débuté en 1996. En 2004, la Ville de Pau a approuvé le projet présenté par Philippe Panerai, choisi après appel d'offres. En mai 2005, le projet a été présenté à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui a donné un avis favorable. La signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine est intervenue le 10 février 2006.

Ce plan de rénovation urbaine est échelonné sur 5 ans (2006 à 2010) et s'appuie sur 4 principes directeurs :

**-Développer une mixité de l'habitat**

**-Favoriser la promotion sociale**

**-Structurer le quartier du Hameau à l'image de Pau, ville jardin**

**-Conforter les richesses de ce quartier pour le rendre attractif à l'échelle de l'agglomération.**

La réalisation du projet est estimée à 70 millions d'euros. Il doit permettre de mieux vivre dans le quartier, de redorer son image quelque peu écornée. Aussi un travail de fond est engagé sur les volets sociaux d'une part (éducatif et culturel) et urbains d'autre part.

Les enjeux sont sensibles. Ousse des Bois est une cité en grande difficulté, cloisonnée et le cadre de vie de ses habitants doit être amélioré. L'enjeu est d'en faire une composante à part entière du quartier du Hameau.

### **Le volet social du projet :**

Quatre principes ont guidé les choix.

1. Maintenir le groupe scolaire Gauguin Pagnol ouvert afin de maintenir le lien entre les familles, le système éducatif et la municipalité
2. Lier le volet social au volet urbain
3. Rechercher la mixité en associant par exemple les équipements publics aux écoles
4. Relier le quartier Ousse des Bois au secteur de l'hôpital en créant un pôle de centralité de quartier à l'angle Buros-Hauterive.

### **La mise en œuvre du projet de pôle éducatif et culturel :**

Les équipements publics , la crèche, les écoles maternelle et primaire et la médiathèque Trait d'Union vont être regroupés au cœur d'un seul et même pôle. Cela permettra une réelle continuité à fois pédagogique et physique entre ces équipements. Les bâtiments occupés auparavant par le CFA de la rue de Portet, seront démolis.

L'estimation de la réalisation de ces quatre équipements publics est de **12 000 000 € HT**.

A ce jour, l'opération est configurée en deux espaces distincts : un pôle petite enfance et un pôle éducatif et culturel. En vue de les regrouper en un seul et même lieu, la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre et l'arrêt des procédures en cours sont indispensables. L'accélération du projet redéfini passe par ailleurs par le choix de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un mandataire, choisi après appel d'offres. Ces propositions seront soumises au Conseil municipal afin de pouvoir lancer effectivement la réalisation du pôle éducatif et culturel.

## Subventions Ville et Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées aux clubs sportifs professionnels et associatifs

### **Soutien aux clubs sportifs professionnels en 2009**

En janvier 2003, le Conseil Communautaire a décidé le transfert à la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées des subventions et prestations versées par la ville de Pau aux clubs professionnels.

Conformément aux statuts de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées du 26 novembre 2004, la Ville peut apporter un soutien complémentaire aux clubs sportifs professionnels.

Le soutien aux clubs, tant de la CDAPP que de la Ville de Pau, fait l'objet d'une part d'une subvention attribuée en soutien à la formation et à l'animation dans le territoire et d'autre part, d'achats de prestations négociées en partenariat et traduites dans un contrat d'objectif.

- **S.E.M Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez**

Unique représentant aquitain de basket-ball participant au championnat national de PRO A, Champion de France à plusieurs reprises et vainqueur de la Coupe Korac en 1984.

#### **Ville :**

L'aide financière de la Ville pourrait être de **425 000 € TTC** justifiée par le soutien au Centre de Formation, les animations dans la ville et la mise en place d'un service d'ordre.

S'ajoute à cette subvention **375 000 € TTC** au titre de la valorisation de l'image de la ville de Pau par l'achat d'espaces publicitaires, l'apposition du logo de la Ville sur les maillots des joueurs et la réservation exclusive du rond central de l'aire de jeu.

**Soit une aide financière totale de la Ville de 800 000 € TTC.**

#### **CDAPP :**

La CDAPP pourrait allouer une subvention de fonctionnement de **457 333 € TTC** pour l'activité du centre de Formation.

La CDAPP engagerait un partenariat avec la S.E.M Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez, pour un montant total de **577 000 € HT** comprenant la promotion du territoire de l'Agglomération Paloise dans un but de développement économique, la mise à disposition de deux espaces publicitaires, l'utilisation de la mention Pau-Pyrénées sur les tenues des joueurs et les supports de communication et l'achat de places en faveur des jeunes.

**Soit une aide financière totale de la CDAPP de 1 126 845 € TTC.**

**Le cumul des aides Ville et CDAPP s'élève à 1 926 845 € TTC**

- **SASP Section Paloise Rugby pro**

Club centenaire, trois fois champion de France et unique représentant du rugby béarnais au niveau professionnel, la Section contribue à l'émergence de talents individuels en Equipe de France et de jeunes joueurs pro.

#### **Ville :**

L'aide financière de la Ville pourrait être de **197 945 € TTC** justifiée par la mise en place d'opérations d'animation éducative, festives et de promotion du rugby, la participation aux frais de fonctionnement du Centre de Formation et la formation des agents de sécurité.

#### **CDAPP :**

La CDAPP pourrait allouer **366 852 € TTC** qui serviront à financer les missions dans le cadre d'actions de promotion et d'éducation en faveur des jeunes et des publics en difficulté, de formation des éducateurs et des joueurs professionnels.

La CDAPP engagerait un partenariat avec la Section Paloise, pour un montant total de **292 050 € TTC** comprenant la promotion économique de l'agglomération, l'utilisation de la mention « Pau-Pyrénées » et du logo CDA sur les supports de communication, y compris les tee-shirts des joueurs, la mise à disposition d'espaces publicitaires et l'achat de places en faveur des jeunes.  
**Soit une aide financière totale de la CDAPP de 658 902 € TTC**

**Le cumul des aides Ville et CDAPP s'élève à 856 847 € TTC**

- **SASP Pau FC :**

La SASP PAU F.C. est le représentant majeur du football béarnais au niveau national et affiche cette identité sur les différents stades de France dans le cadre des rencontres du Championnat Fédéral Amateur.

**Ville :**

L'aide financière de la Ville pourrait être de **37 000 € TTC**, justifiée par des actions d'animation et de promotion du football sur le territoire local, particulièrement dans les quartiers défavorisés.

**CDAPP :**

La CDAPP pourrait attribuer au club une subvention de fonctionnement de **138 564 € TTC**, justifiée par l'organisation de stages de formations destinés aux jeunes de l'agglomération.

La CDAPP engagerait un contrat de partenariat avec la SASP Pau FC pour un montant total de 97 581,97 € comprenant l'utilisation de la mention Pau-Pyrénées sur la tenue des joueurs et du logo CDA sur les supports de communication, la mise à disposition d'espaces publicitaires et l'achat de places en faveur des jeunes.

**Soit une aide financière totale de la CDAPP de 145 775,97 € TTC.**

**Le cumul des aides Ville et CDAPP s'élève à 321 339,97 € TTC**

## **Subventions aux clubs sportifs amateurs :**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2009 qui déterminera le montant des dotations annuelles définitives attribuées aux associations, il est proposé d'allouer une première série de subventions de fonctionnement aux associations soumises à d'importants frais d'activité.

Afin de ne pas entamer les marges de manœuvre de la Commission des Sports dans le cadre de ses propositions, les attributions à chaque bénéficiaire sont au plus égales à 50 % de la dotation ordinaire allouée dans le cadre de l'exercice 2008.

Il s'agit pour la plupart de subventions dépassant le seuil de 23 000 € fixé par le décret du 6 juin 2001 qui impliquent la signature d'une convention avec l'organisme bénéficiaire.

- 144 755 € à l'Office Municipal des Sports
- 30 975 € à l'Union Sportive Pau Nord-Est
- 151 500 € à l'Association Section Section Paloise Rugby
- 107 000 € à l'Association PAU FC
- 14 820 € à l'Association Sportive Municipale
- 75 000 € à l'Association Compétitions Equestres Pau-Pyrénées
- 3 453 € au Bleuets Notre Dame de Pau – section football (suite au problème financier)

## Création de l'office de Commerce et de l'Artisanat de Pau

L'objectif de développement et d'expansion du commerce palois, de son image et de sa notoriété passe par la création d'une instance qui rassemble l'ensemble des acteurs du secteur.

Ainsi, depuis juin dernier, la Ville de Pau, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn et l'association « Pau-Commerces » ont travaillé à la création d'un Office de Commerce et de l'Artisanat de Pau (OFCAP) sous la forme d'une association loi 1901.

Cet office a pour objectif de diversifier, dynamiser et fédérer le commerce palois.

Le dossier proposé au conseil consiste à voter l'adhésion de la Ville dès la création effective de l'OFCAP.

L'OFCAP aura principalement de 3 rôles :

**Un rôle de réflexion** avec l'objectif d'être un lieu d'échanges sur les projets et de favoriser le développement et l'expansion du commerce palois.

**Un rôle opérationnel** d'observation économique, de coordination des manifestations et de toutes autres formes d'actions positives en faveur de l'activité commerciale.

**Un rôle de soutien** aux entreprises sous forme de guichet unique permettant aux commerçants d'avoir un interlocuteur capable de les orienter vers les organismes compétents selon les situations rencontrées.

L'Office sera d'abord un interlocuteur, entre partenaires, chargé de mettre en place les réflexions et actions commerciales à venir.

## Pacte de partenariat entre la Ville et le monde associatif

Le secteur associatif occupe une place prépondérante dans la vie de l'animation de la cité. La Ville de Pau lui apporte depuis de nombreuses années un soutien essentiel qui s'est développé au fil des ans de façon quasi constante.

En 2007, la Ville a consacré une enveloppe globale de **9 176 000 € à environ 500 associations**, sous forme de subventions. **554 000 €** ont été également consacrés à une aide matérielle pour soutenir diverses manifestations organisées par le monde associatif.

Cette aide matérielle se caractérise aussi par le prêt de locaux, soit **38 000 m<sup>2</sup>** de surfaces bâties mises à disposition pour les associations.

Un des problèmes qui se pose aujourd'hui concerne la vétusté des locaux. La Ville supporte la plupart des charges locatives (**300 000 € d'entretien courant, 100 000 € de maintenance et 600 000 € de fluides**).

Ce vieillissement du parc immobilier oblige la Ville et le monde associatif à repenser la conception de leur collaboration et de leurs relations. La Ville souhaite donc rendre plus efficiente l'action de soutien aux associations. Elles seront au centre d'une réflexion construite autour de leur projet fondé sur l'implication citoyenne et le développement durable. Il s'agit donc de définir de nouvelles règles de gestion tout en leur apportant les moyens et la responsabilité d'un usage économe des locaux et d'une maîtrise des consommations.

La création d'un groupe de pilotage Ville et représentants du monde associatif est donc proposée ainsi que des ateliers de réflexion.

## Travaux d'aménagements de la rue Valéry Meunier

Le Conseil municipal a approuvé le 22 décembre 2003 le principe de création d'un centre piéton. Le Conseil municipal du 21 décembre 2005 a approuvé le cadre d'aménagement d'ensemble des rues situées à l'Est du centre piéton jusqu'au parc Beaumont et au centre Bosquet au sein duquel est inscrite la piétonnisation de la rue Valéry Meunier.

Pour aménager cette rue avec la même exigence niveau qualitatif que celle appliquée aux rues du secteur piéton, il convient désormais de réhabiliter les espaces publics d'un point de vue de la voirie et réseaux divers (VRD) d'une part et du point de vue de l'éclairage public d'autre part.

**Le coût total de ces travaux est évalué à 528 000 € TTC.**

### **Travaux de voirie et réseaux divers (500 000 € TTC) :**

- démolition des anciens trottoirs et de la chaussée revêtus en enrobés
- réalisation de branchements d'assainissement pluvial
- réalisation du génie civil pour le réseau d'éclairage public
- tranchées et mise en place de fourreaux pour les réseaux secs
- terrassement pour la mise en place de deux conteneurs enterrés
- terrassement et fondation de la chaussée
- réalisation d'un revêtement piéton continu en pierre naturelle de façade à façade
- mise en place de grands pots d'arbustes, lauriers tin, pour animer et assouplir la perspective d'ensemble.

### **Travaux d'éclairage public (28 000 € TTC) :**

Afin de relever la qualité de la vision nocturne et de participer à l'amélioration qualitative des espaces publics et de se conformer aux exigences d'aménagements d'une rue située en ZPPAUP les travaux consisteront en :

- travaux de dépose des anciens dispositifs d'éclairage et le câblage associé
- fourniture et travaux de pose de nouvelles consoles et lanternes de style d'éclairage public sur façade
- travaux de pose de l'ensemble des câblages et des raccordements nécessaires
- fourniture et travaux de pose, de raccordement et de réglage des prises pour les illuminations sur réseau séparé et programmable
- fourniture et travaux de pose de coffrets permettant la connexion de matériel de sonorisation de rues.

Ces travaux répondront à la norme européenne d'éclairage EN 13201. De plus, afin d'accompagner ces travaux d'aménagement de l'espace public, plusieurs actions seront entreprises pour valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité de l'habitat ancien. La Ville de Pau s'appuiera donc sur l'opération municipale de mise en valeur des façades et sur l'O.P.A.H Intercommunale de l'agglomération paloise.

## II Les zooms :

### **Parc des Expositions de Pau : mise en place d'un Comité de pilotage**

L'association loi 1901 « Société de la Foire Exposition de Pau » exploite l'actuel Parc des Expositions dont elle a construit les bâtiments, sur le fondement d'une convention qui la lie depuis le 20 mai 1960 à la Ville, propriétaire des terrains d'assiette. Cette association rassemble la commune et la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn.

Le mode de fonctionnement interne est très complexe et ne répond plus aux contraintes juridiques actuelles. Une réflexion doit être engagée sur plusieurs aspects et notamment sur la nécessaire évolution du Parc des Expositions aujourd'hui ancien et en mauvais état.

Aussi, il est proposé de mettre en place un comité de pilotage rassemblant trois représentants du Conseil municipal et trois représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn.

### **Réorganisation des services municipaux : création de 5 pôles et recrutement des directeurs**

Le processus de mutualisation des services a été voté lors du Conseil communautaire du 7 novembre 2008. Cette mutualisation amorce le regroupement des services Ville et Communauté d'Agglomération en 5 pôles principaux :

- pôle n°1 : pilotage et ressources
- pôle n°2 : services à la population
- pôle n°3 : gestion du domaine public
- pôle n°4 : développement et coopérations territoriales
- pôle n°5 : aménagement de l'espace

La création de ces 5 pôles nécessite le recrutement de 5 postes de Directeur général adjoint des Services. Ces emplois sont à pourvoir en externe, pour 4 d'entre eux et feront l'objet d'une publicité dans la presse. Ils doivent être pourvus au premier trimestre 2009. Ces postes seront communs aux deux collectivités. Chaque directeur de pôle, employé par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, aura en charge l'encadrement de services Ville de Pau, de services de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées et services communs.

### **Programme de construction de logements locatifs sociaux**

La loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 donne obligation aux villes de plus de 3 500 habitants d'intervenir en faveur de l'habitat social, afin qu'au moins 20 % du nombre total des résidences principales soient des logements locatifs sociaux.

La Ville de Pau souhaite favoriser la production de logements locatifs sociaux en apportant son soutien aux initiatives menées par les organismes HLM.

Aussi, plusieurs opérations de constructions de logements locatifs sociaux ont été agréées par la Communauté d'Agglomération sur l'année 2008, sous maîtrise d'ouvrage de la Béarnaise Habitat, l'Office Palois de l'Habitat, Coligny et Alliance Logement.

#### **Opérations programmées en 2008 :**

Pour l'année 2008, 189 logements pourront être autorisés sur la commune de Pau, soit 58 % des logements programmés sur l'agglomération. A cette programmation de logements s'ajoute un projet de maison de retraite : la Résidence « Les Lierres ». Cette opération de construction de 65 chambres est réalisée par la Béarnaise Habitat et financée en prêt locatif à usage social.